



Agence  
nouvelle des  
**solidarités  
actives**



# Mise en place d'actions de participation de personnes accompagnées dans leur parcours d'insertion

Analyse de pratiques sur six territoires

---

Juin 2023

En juin 2023, l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) a mené une étude de pratiques concernant la mise en place de groupes de personnes en insertion (et notamment des bénéficiaires du RSA). Cette étude a été réalisée dans le cadre du projet piloté par le Conseil départemental du Calvados visant à développer et à installer durablement la participation des personnes concernées sur son territoire.

Cette synthèse présente les éléments clés collectés auprès de professionnels de six territoires :

- **Ain (01)** : Groupes Ressources RSA organisés chaque mois par les centres sociaux
- **Finistère (29)** : « Team insertion » ayant travaillé spécifiquement sur la lutte contre les préjugés
- **Haute-Garonne (31)** : Equipes mixtes d'insertion et Focus group animés par le CD
- **Hautes-Pyrénées (65)** : Groupe ressource mensuel réunissant différents publics (RSA, AAH...)
- **Hérault (34)** : Comités participatifs mensuels sur les territoires et Focus group animés par le CD
- **Meurthe et Moselle (54)** : Equipes consultatives RSA et « conseil consultatif SPIE » mensuels

Cette synthèse met en avant les modalités de fonctionnement de ces actions de participation ainsi les facteurs clés de succès qui leur ont permis de se développer.

**Pour plus de renseignements ou obtenir une version complète de ce rapport, vous pouvez contacter l'Agence nouvelle des solidarités actives :**

**[simon.roussey@solidarites-actives.com](mailto:simon.roussey@solidarites-actives.com)**

## **LA GENÈSE DES ACTIONS DE PARTICIPATION**

Le développement d'une action de participation s'appuie généralement sur une **volonté politique forte**. Pour les élus, associer les personnes concernées à la construction de l'action publique permet de **répondre de manière plus efficace** aux besoins de celles-ci. C'est également un **enjeu de démocratie**.

Les six départements consultés ont commencé par déployer des **actions de participation à destination des bénéficiaires du RSA**. L'ambition de départ était de leur donner la parole, au-delà des Equipes pluridisciplinaires RSA (EP RSA). **Progressivement, certains se sont ouverts à une cible plus large de publics** (jeunes, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de l'AAH...).

**Dans un contexte de décloisonnement des politiques d'insertion et afin d'éviter de stigmatiser les personnes** en fonction de leur statut (exemple : allocataire du RSA), il est recommandé de **constituer des groupes de personnes rassemblant des profils différents**. Cela suppose une articulation entre le conseil départemental et l'ensemble des partenaires accompagnant des personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

# Territorialiser les actions de participation ...

## Tout en organisant des réunions au niveau départemental

La plupart des départements consultés ont misé sur la proximité en installant **des groupes de personnes sur plusieurs territoires au niveau infradépartemental**. Les personnes s'y retrouvent généralement une fois par mois afin de maintenir un lien régulier. **Cette territorialisation de la participation offre les avantages suivants :**

- Elle facilite l'identification et la mobilisation des acteurs locaux pour organiser, animer la démarche ou mobiliser des personnes ;
- Elle simplifie l'organisation logistique (limite les déplacements des personnes) ;
- Elle permet de s'adapter au contexte local dans l'organisation des actions de participation ;
- Elle permet d'identifier des problématiques locales et de bénéficier de regards différents sur des problématiques communes.

La territorialisation des actions de participation sur un même département nécessite des moyens plus importants. Il est donc utile de déployer la démarche de participation en s'appuyant sur des acteurs locaux. Le Conseil départemental au niveau central doit jouer le rôle de pilote en proposant une organisation et des outils pouvant être partagé.

**Sur la base des actions locales de participation mises en place localement, les personnes peuvent également être conviées à des actions départementales :**

**En lien avec les instances de gouvernance des politiques d'insertion** pouvant impliquer des élus et des professionnels (exemples des équipes mixtes d'insertion de Haute-Garonne) ;

**A travers des Focus Group dédiés à un sujet spécifique** (exemple la refonte des courriers adressés aux bénéficiaires du RSA sur plusieurs départements) et/ou pouvant regrouper d'autres publics en insertion (exemple : coconstruction des Pactes territoriaux d'Insertion).

Ces actions permettront de **disposer de points de vue variés** (pouvant s'appuyer sur des réflexions préalables au niveau local), de **faire un retour direct aux élus et aux décideurs au niveau départemental** et de **renforcer le maillage** territorial / interpartenarial.

### Exemple de la Meurthe-et-Moselle : les différents niveaux de participation

La Meurthe-et-Moselle comprend deux niveaux de participation avec des équipes territoriales et un Conseil consultatif qui rassemble des bénéficiaires du RSA mais également d'autres publics accompagnés et des partenaires (CAF, MSA, Pôle Emploi).

Les membres du conseil ont des mandats de deux ans au maximum. Ce principe de mandat a été mis en place afin de renouveler les personnes, les idées, les avis et les manières de faire et de ne pas « installer » les personnes dans l'instance. Ce conseil participatif élit son Président et son Vice-Président qui représentent le Conseil dans certaines instances.

Chaque année, une rencontre est organisée en plénière. Elle rassemble l'ensemble des participants.

### Recommandation n°1 : « Aller-vers »

La territorialisation des actions permet d'aller au plus près des personnes. La proximité rend plus facile la mobilisation des participants et permet également de s'adapter aux spécificités du territoire. Il s'agit d'organiser les réunions là où se trouvent les professionnels et les personnes concernées.

Cette territorialisation peut servir de socle à une participation au niveau départemental à travers la participation de représentants des actions locales à des instances départementales ou à des Focus Group.

# Définir un cadre, des objectifs et des sujets précis

Les sujets travaillés au sein de groupes de personnes sont très variés d'un département à un autre. Ils peuvent être **choisis par les personnes elles-mêmes ou impulsés par les décideurs** afin d'avoir l'avis des personnes et bénéficier de leur « expérience du vécu ».

Parmi les Conseils départementaux consultés, on retrouve :

- **Des questions liées au RSA** (lutter contre les préjugés, améliorer les parcours, mieux communiquer auprès des bénéficiaires, faire connaître ou faire évoluer les droits et devoirs...)
- **Les questions d'insertion d'une manière plus globales** (exemples : la mobilité, l'auto-entreprenariat, l'accès à la culture, l'alimentation, la santé, la remobilisation par le sport...). Les groupes peuvent par exemple être organisés dans le cadre de la rédaction des PDI/PTI.
- **Des objets très pratiques** tels que les courriers, des outils de communication, le site Web du département ou la préparation d'intervention en formation (exemple : intervention de membres du Groupe ressource auprès d'étudiants travailleurs sociaux - Institut du travail social).

**L'objectif est généralement de formuler des propositions** qui seront ensuite transmises aux décideurs pour être étudiées. **Les groupes peuvent également être mobilisés par d'autres acteurs** pour contribuer à des projets plus larges. On peut citer en exemple la participation aux travaux réalisés par la FAS Occitanie sur la création d'une certification de compétences à la participation par des personnes de l'Hérault et des Hautes-Pyrénées, les interventions au sein du CCRPA (Meurthe-et-Moselle) ou des actions d'envergure nationale (exemple : Groupe national sur la communication sur le RSA).

Plus les actions (et globalement la démarche de participation) poursuivront un objectif précis et plus elles auront de chances de réussir car cela permet d'approfondir pleinement un sujet avec des personnes qui sont directement concernées par celui-ci. Elles aboutissent ainsi plus facilement à des propositions concrètes

Les sujets peuvent être proposés par les élus/les décideurs en fonction des priorités actuelles ou proposés directement par les personnes. Dans le second cas, il faut cependant s'assurer au préalable que les propositions qui seront faites auront les moyens d'être entendues.

## Exemple du Finistère : La lutte contre les préjugés

L'expérience du Finistère s'est concentrée sur la lutte contre les préjugés. Au démarrage, une dizaine de réunions successives ont abordé les thèmes suivants : la co-construction de la fiche PDI sur la lutte contre les préjugés et la place de l'utilisateur, la définition des préjugés et l'expérience du vécu des personnes. Un travail sur les situations discriminantes auxquelles les personnes ont été confrontées a également été mené afin de faire évoluer le regard porté sur les personnes concernées.

En parallèle, les personnes ont été consultées sur une campagne de communication pour lutter contre les préjugés.

## Recommandation n°2 : Définir des sujets pratiques qui concernent les personnes mobilisées

Faire participer nécessite de travailler sur des sujets qui concernent directement les personnes. Si l'on sort des préoccupations des personnes, l'action va rapidement s'épuiser. Les personnes doivent pouvoir mesurer rapidement ce qui ressort des discussions.

Les sujets peuvent être directement choisis par les personnes mais également être proposés par les décideurs ou des acteurs externes, ce qui peut être valorisant pour les personnes. Le fait de travailler sur des sujets précis / des objets déterminés / un projet commun facilite la mobilisation des personnes.

# Mobiliser les personnes pour leur donner envie de s'impliquer

**Le premier réflexe** pour mobiliser les participants est de **recourir aux professionnels** qui les accompagnent. **Malheureusement, ceux-ci ont généralement d'autres priorités et ne parviennent pas forcément à mobiliser des personnes.** Pour qu'ils puissent jouer leur rôle, l'expérience montre qu'il est nécessaire de leur fournir des outils mais également de **leur présenter la démarche en face à face** de manière régulière (notamment pour faire face au turnover important des professionnels).

**L'argumentation doit porter sur les modalités opérationnelles de l'action (objectifs, déroulement...)** mais également sur les **bénéfices que les personnes et les professionnels retireront de l'action de participation.**

Le meilleur moment pour que les professionnels puissent recruter des personnes n'est pas forcément l'entrée dans le parcours RSA car à ce moment-là, il y a beaucoup d'autres informations qui sont déjà transmises. Mieux vaut attendre un peu que la personne ait entamé son parcours.

**D'autres méthodes de mobilisation existent telles les informations collectives, la diffusion d'informations à destination des publics ciblés** (Lettre d'information, Flyers) ou le recours à d'autres acteurs (exemple des partenaires associatifs, Pôle Emploi...).

Un des meilleurs moyens de recruter semble être de mobiliser les personnes elles-mêmes pour qu'elles cooptent d'autres personnes, par exemple en allant convaincre des participants dans des réunions collectives ou en discutant du dispositif avec des personnes de leur entourage. D'autres méthodes peuvent être

testées telles que le **recours aux réseaux sociaux, la présence à des événements** auxquels participent les personnes ciblées.

Avant que les personnes intègrent le Groupe ressource, **il est important de les recevoir en individuel pour leur donner des explications** (les objectifs et les modes de fonctionnement du groupe) **et valider avec elles leur participation.**

**Quels avantages pour les personnes concernées et les professionnels ?**

**Pour les personnes :**

- . Créer du lien et rompre avec l'isolement.
- . Renforcer la confiance et l'estime de soi.
- . Acquérir de nouvelles compétences valorisables auprès d'un employeur (expression en public, développement d'un argumentaire, adaptation du discours à ses interlocuteurs ...)
- . Disposer d'une connaissance plus fine des mécanismes des dispositifs d'insertion

**Du point de vue des professionnels,** les actions de participation permettent un croisement de regard pour faire évoluer positivement ses propres pratiques professionnelles. Elles peuvent également redonner du sens à une pratique professionnelle parfois routinisées ou en perte de dynamique.

## **Recommandation n°3 : communiquer auprès des personnes et des professionnels**

Prévoir une communication basée sur plusieurs vecteurs incluant des supports et des interactions directes avec les professionnels et les personnes en individuel ou en collectif.

L'implication des personnes déjà engagées est conseillée afin de mobiliser d'autres personnes pour développer et renouveler la participation.

D'autres acteurs en contact avec les publics ciblés peuvent constituer des relais utiles (exemple : associations, centres sociaux).

# Construire une équipe d'animation motivée et formée

**La mobilisation des professionnels** pour organiser et animer des réunions **peut s'avérer complexe**. En effet, il faut alors faire face à des doutes (est-ce utile ?), à des craintes (n'est-ce-pas risqué ?) ou plus simplement à un manque de temps ou d'envie. Ainsi, le développement de la participation des personnes qu'ils accompagnent est rarement prioritaire pour les professionnels. Il s'agit donc de les convaincre et pour cela de **les sensibiliser ou de les former pour organiser et animer les réunions**.

**Dans l'idéal, la fonction d'animateur** d'une action de participation **doit être inscrite dans la fiche de poste** des personnes en charge de cette animation **ou à minima être valorisée par la direction**, cette fonction venant en général s'ajouter à ses autres attributions.

**Les moyens humains nécessaires peuvent être déployés au niveau départemental** (Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Hérault) ou au niveau local (Meurthe-et-Moselle). Ces **professionnels doivent si possible être formés au préalable**. Il est également possible de sous-traiter l'organisation et l'animation des actions à un acteur tiers comme c'est le cas dans l'Ain.

## Exemple de l'Ain : une animation en partie déléguée aux Centres sociaux

Le Conseil Départemental de l'Ain a fait le choix de **confier l'organisation et l'animation des actions de participation à des centres sociaux** sur les 4 directions de territoire. Un budget de 5500 est alloué par groupe et par année afin de financer l'animation des groupes.

Afin d'être au plus près des habitants, les réunions sont organisées dans les centres sociaux ou de manière délocalisée dans d'autres centres sociaux du territoire. Cette configuration permet de **faire du lien entre acteurs du territoire** et permet aux personnes bénéficiaires du RSA de **prendre attache avec le Centre Social** et parfois de découvrir les activités proposées par ces structures d'accueil et d'accompagnement social de proximité.

Enfin, dans le but de **créer du lien avec les travailleurs sociaux**, ceux-ci sont également conviés à l'animation des groupes dans un objectif de véritable **coanimation**.

Si la mission d'organisation et d'animation des actions de participation est confiée à des **professionnels du Conseil départemental ou à ses partenaires, il est nécessaire que ces personnes soient formées**.

A ce titre, l'Ansa propose par exemple **des formations actions permettant de se former et de mettre en place progressivement des actions de participation**. Il est recommandé de réaliser ces formations avec un groupe d'une douzaine de personnes (du CD ou de ses partenaires) afin de créer un réseau de professionnels sur le département pouvant se dynamiser, s'entraider et échanger des pratiques.

**Au-delà de la formation, les professionnels** en charge de l'organisation et de l'animation des actions de participation sur le territoire **doivent se rencontrer régulièrement** pour entretenir la dynamique.

## Recommandation n°4 : Ne pas négliger le « facteur humain »

Le facteur humain est la base de toute réussite d'une action de participation. Il peut être favorisé par :

- Un soutien des élus et des directions : des orientations claires, des objectifs partagés, du temps, la mise à disposition d'un budget ... Une mission valorisée.
- La formation des professionnels pour qu'ils puissent être en capacité d'organiser et d'animer les actions.
- Une articulation avec d'autres professionnels pour se soutenir, se motiver et échanger des pratiques.

# Prévoir la logistique et un budget dédié

**Au-delà des moyens humains, un budget est nécessaire pour mener à bien une action de participation.**

- **Lever les freins à la venue des personnes** (mobilité, garde d'enfants, frais de repas ou d'hébergement).
- **Proposer des actions conviviales.** C'est un facteur déterminant qu'il ne faut pas négliger. Cette convivialité doit être simple à mettre en œuvre pour les animateurs.
- **Eventuellement, pour indemniser les personnes.**

**Une attention particulière doit être accordée aux déplacements** puisqu'ils constituent un des premiers obstacles cités lorsque sont évoquées les difficultés éprouvées dans la mise en œuvre d'action de participation. La première piste de réponse consiste simplement à **aller au plus près du lieu d'habitation ou de prévoir un budget pour rembourser les frais occasionnés.** Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer (pas de permis, pas de véhicule, pas de transport en commun), cela nécessite de trouver des solutions de covoiturages avec des professionnels ou des personnes du groupes habitant à proximité du domicile des personnes.

L'organisation logistique nécessite des modalités de gestion des frais. Généralement, c'est **le Conseil départemental qui gère les frais** avec un remboursement des frais sur justificatif.

**De son côté la Meurthe-et-Moselle a mis en place une régie d'avance** pour rembourser de manière réactive (sur justificatifs) les personnes des frais engagés. Elle fonctionne selon un principe de forfait.

## L'indemnisation mise en place en Meurthe-et-Moselle

Au-delà du remboursement des frais, **la Meurthe-et-Moselle a mis en place une indemnisation de 15 Euros par demi-journée** pour les équipes consultatives RSA (indemnisation forfaitaire). Le montant des indemnisations évolue avec l'inflation. Pour le département, un **budget annuel global de 7 000 Euros par an** permet de prendre en charge les frais et d'indemniser les personnes.

## Recommandation n°5 : Anticiper les déplacements

La mise en place d'une action de participation va nécessairement engendrer des frais. Afin de déterminer le budget nécessaire et décider de ce qui pourra et de ce qui ne pourra pas être pris en charge, il est important de procéder à une estimation des coûts engendrés.

Cette estimation peut être faite en posant quelques hypothèses.

*Exemple d'un département qui a mis en place cinq groupes territoriaux et un groupe départemental :*

- Organiser un accueil café dans les réunions des actions territoriales : 10 Euros par réunion
- Organisation d'un déjeuner lors d'une réunion départementale : 20 Euros par personne
- Permettre à une personne de venir aux réunions départementales : 30 Euros par personne

*Dans cet exemple, s'il y a 5 actions territoriales qui se réunissent 10 fois par an, le coût estimé des frais de convivialité sera de 500 Euros. S'ajouteront à ce budget le coût des 5 réunions départementales rassemblant 10 personnes soit 2 500 Euros (10 personnes x 50 Euros x 5 réunions).*

*Le budget prévisionnel sera donc de 3 000 Euros annuel. Il s'agit bien sûr d'un exemple illustratif.*

# Valoriser et mettre à profit les propositions des personnes

**La prise en compte, l'exploitation et la mise en lumière des productions doit être prévue afin que les actions de participations puissent être utiles** à l'amélioration des politiques publiques et de l'offre de services proposée aux personnes accompagnées.

**L'exploitation des productions sera d'autant plus facile si elles s'intègrent à un projet du Conseil départemental ou de ses partenaires** (exemple : améliorer la garde d'enfants, faciliter la mobilité sur le territoire) et/ou si un budget est préalablement défini pour mettre en œuvre les propositions.

**Si les actions de participation ont pour vocation de construire ou de faire évoluer des outils** (exemple : brochure sur les droits et devoirs, campagne de communication contre la stigmatisation, courriers envoyés aux bénéficiaires du RSA), **l'exploitation des productions de l'action de participation sera naturellement facilitée.**

**La valorisation des productions peut également passer par :**

- **Des restitutions** lors de réunions de groupe ou lors de plénière rassemblant un public plus large
- **La présentation d'actions lors d'instance formelle** (exemples : réunions du service public de l'emploi, assemblée plénière du Conseil départemental, comité de pilotage du PTI)
- **L'utilisation de supports écrits ou de supports vidéo** pouvant être diffusés

Afin de suivre l'exploitation des propositions, certains départements ont mis en place des outils spécifiques tel qu'un tableau de suivi des propositions afin de rendre compte aux membres du groupe de l'avancée de leurs travaux. **Dans l'Hérault, 180 propositions ont été formulées** par les comités participatifs depuis le déploiement de l'action de participation. **Environ 60% des propositions ont été mises en œuvre.**

## Exemples de productions valorisées dans l'Hérault

Afin de rendre compte du travail réalisé, trois comités participatifs ont réalisé des capsules vidéo sur la question des préjugés, le sujet qui avait préalablement été évoqué avec les élus lors du forum annuel. Ce projet a été accompagné par l'IRTS, les étudiants jouaient les acteurs.

Le groupe a également travaillé sur un dépliant « Le RSA et moi » visant à expliquer le dispositif, les aides et mesures auxquelles les allocataires du RSA peuvent prétendre mais également les droits et les devoirs des personnes. Ce dépliant est toujours utilisé afin d'informer les allocataires sur le cadre du dispositif. Les participants ont également élaboré un dépliant intitulé « Création d'activité » encourageant les allocataires du RSA à se faire accompagner afin de réaliser un projet d'entrepreneuriat.

## Recommandation n°6 : Valoriser les personnes et leurs productions

Différents moyens peuvent être utilisés pour valoriser les personnes et les productions du groupe.

- Une valorisation des productions du groupe à travers leur présentation aux décideurs et leur mise en œuvre si celles-ci sont validées.
- La mise en visibilité des productions : plus les productions se voient et plus cela donne envie de participer à de nouvelles productions.
- Une reconnaissance officielle de l'implication des personnes à travers la remise d'une attestation nominative aux personnes, par exemple.

# Maintenir la dynamique sur la durée

L'éspacement des réunions et les difficultés rencontrées par certaines personnes (mobilité, santé...) peuvent entraîner une baisse d'énergie au sein du groupe et son délitement progressif.

Il est donc important de **maintenir la dynamique du groupe. Pour ce faire, l'utilisation d'outils numériques peut être utile** (groupe WhatsApp, organisations de visioconférences entre deux réunions présentiels). Il est également indispensable de mettre en place des temps conviviaux qui vont renforcer les liens entre les membres du groupe.

**Le maintien de la dynamique du groupe sera plus facile si les personnes** qui contribuent de manière active y voient des avantages. Cela peut passer par l'organisation de **moments conviviaux** (sorties, repas...) renforçant le lien social, par des

**gratifications** sous forme de chèque cadeau ou de places de spectacles, voir par la rémunération des personnes (exemple de la Meurthe-et-Moselle). Les personnes peuvent également retirer de leurs participations des avantages individuels tels que la **constitution d'un réseau ou l'émergence de solutions à leurs difficultés individuelles**.

**Enfin, la participation à des actions externes (plénière, événement, Focus Group) et à d'autres instances ou travaux**, est également utile pour maintenir la dynamique. Cela permet de faire sortir les personnes de leur environnement habituel et **valoriser leur implication, notamment auprès des élus ou des décideurs** est également utile pour maintenir la dynamique.

## Exemple de la Haute Garonne : le renforcement du lien social

Les équipes mixtes **rassemblant des élus, professionnels du monde associatif et du conseil départemental et des allocataires du RSA** ont permis aux allocataires de **tisser des liens utiles**. Grâce aux liens noués, certains ont pu s'investir dans des structures associatives rencontrées au sein des équipes mixtes d'insertion (EMI). Plusieurs allocataires expliquent que leur retour dans une démarche d'insertion professionnelle est en grande partie dû à leur investissement dans les EMI.

Prendre part à des EMI les a remotivé. Des publics qui étaient très isolés géographiquement et socialement ont participé à des EMI, ce qui leur a permis de **se resocialiser et de rencontrer de nouvelles personnes au sein d'un groupe bienveillant**.

Pour d'autres personnes, les rencontres au sein des Equipes Mixtes ont permis de **lever des obstacles très concrets de leur vie personnelle**. Ainsi, la réparation du véhicule d'un membre de l'équipe mixte prise en charge par une association rencontrée lors d'une réunion a permis à cet usager de se réinvestir dans la recherche d'emploi.

Les participants s'inscrivent dans une **dynamique collective qui donne naissance à un véritable un réseau d'entraide**.

## Recommandation n°7 : Miser sur la convivialité et l'esprit de groupe

Un groupe fonctionnera d'autant mieux si ses membres se connaissent bien et s'apprécient. Cela nécessite de prévoir des temps conviviaux lors des réunions mais également de prévoir des interactions en dehors de celui-ci à l'occasion d'un déjeuner ou d'une sortie.

Le groupe sera également renforcé par la réalisation de travaux en dehors de celui-ci ou l'utilisation d'outils numériques permettant d'échanger en dehors des réunions en présentiel.

Naturellement, plus les personnes auront le sentiment que leur participation leur apporte des avantages à titre individuel (formalisés ou non formalisés) et plus elles seront enclines à contribuer sur la durée.

# Penser au renouvellement des participants et accompagner les sorties

Un groupe de participation ne doit pas être un cocon pour les personnes qui y participent, au risque que le groupe ne perde en énergie et se délite peu à peu. Il est donc important de **penser le renouvellement du groupe et de mobiliser les personnes en continu** et pas uniquement au lancement de l'action.

Le renouvellement implique également de **penser les sorties du dispositif**. Il s'agit pour cela d'accompagner les sorties en expliquant aux personnes sortantes l'importance de renouveler le groupe (surtout si ces personnes ne sont plus en phase avec les objectifs de celui-ci). **Les personnes peuvent être orientées vers d'autres actions collectives** et, si elles le souhaitent, conserver des liens sociaux avec les membres du groupe, en dehors de celui-ci.

**La valorisation des personnes doit être particulièrement forte au moment de leur sortie de l'action de participation. Pour les personnes ayant participé durablement à une action, cette sortie doit être anticipée et accompagnée.**

**Des attestations de participation ou des certifications de compétences peuvent être remis à cette occasion.** Il est recommandé que ces documents soient remis de manière officielle (exemple : remise en main propre par un élu, courrier signé par le Président du Conseil départemental) afin de conférer à ce document une valeur institutionnelle.

## Exemple des Hautes-Pyrénées : attestation et future certification de compétences

Dans les Hautes-Pyrénées, les participants se voient remettre une **attestation nominative** par les élus (notamment le Président du Conseil départemental) lors du TAF (salon de l'emploi)

Afin de rendre compte du **travail personnel accompli** et des **compétences acquises** à l'occasion de l'expérience de participation, le Conseil Départemental a travaillé en lien avec la FAS à Narbonne afin de transformer cette attestation en une **certification de compétences**. Ainsi, les aptitudes dont ont fait preuve les personnes pourront être formalisées et valorisées dans un CV.

Plus d'information sur le dispositif de certification élaboré par la FAS Occitanie coconstruit avec des personnes concernées et des professionnels :

<https://www.federationsolidarite.org/actualites/fas-occitanie-le-dispositif-particip-act-est-lance/>

## Recommandation n°8 : Prévoir les modalités de renouvellement du groupe

Anticiper et valoriser la sortie en remettant par exemple une attestation pour certifier l'implication de la personne ou à minima un entretien de clôture, de bilan et de valorisation de la personne. Une évaluation des compétences acquises peut être un moyen d'apprécier l'évolution positive et l'acquisition de nouveaux savoir-faire de la personne durant son parcours au sein du dispositif de participation.

Eventuellement, prévoir des mandats afin que les personnes puissent anticiper et préparer leur sortie du groupe.

Pour certaines personnes, il est recommandé de leur présenter des solutions alternatives pour maintenir leur appartenance à un groupe.

## Mise en place d'actions de participation de personnes accompagnées dans leur parcours d'insertion



Nous tenons à remercier les personnes qui nous ont apporté leur éclairage/ qui ont été interrogées dans le cadre de cette étude :

- **Stéphanie Aguirrebeitia**, référente santé du Service Insertion et Direction de l'Insertion et des Territoires du Conseil départemental des Hautes Pyrénées ainsi que Corinne Daran pour les corrections apportées au document.
- **Pierre Ayçaguer**, chargé de mission cellule Appui Projet Partenariat Participation, direction de la Prévention et de la Lutte contre les Précarités du Conseil départemental de la Haute Garonne
- **Sarah Digney**, cheffe de projets accompagnement social et participation des personnes en insertion, Direction Action Sociale et Insertion, Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
- **Cécile JACOB**, responsable service Insertion et Développement social, direction cohésion et développement social au Conseil départemental de l'Ain
- **Nadine Renault**, chargée du pilotage du dispositif participatif RSA au sein du Pôle Politique d'insertion au Conseil départemental de l'Hérault